

## Allocations mensuelles

**Barèmes prévus par mois au départ d'un emploi à temps plein.**

Source : ONEM

### Congés thématiques

Pour rappel les congés thématiques sont :

- Congé parental
- Congé pour assistance à un membre du ménage ou de la famille gravement malade
- Congé pour soins palliatifs
- Congé pour aidants proches reconnus

**Index du 01.03.2022**

### Congé parental 1/10

Montants indexés au 01/03/2022

### Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Index du 01.03.2022

### Réduction de prestations - Régime général

Index du 01.03.2022

#### *Définition de l'interruption d'un cinquième*

*Il s'agit d'une réduction de vos prestations. Vous ne pouvez y prétendre que si vous êtes occupé à temps plein.*

*Grâce à cette forme d'interruption partielle, vous pouvez réduire vos prestations pour continuer à travailler à 4/5ème temps, c'est-à-dire à concurrence de 80% du nombre d'heures de votre emploi à temps plein.*

## Congés thématiques

Interruption complète	Quel que soit l'âge				Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	903,77 EUR		812,22 EUR		En cas d'interruption complète au départ d'un emploi à temps partiel, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire.
Interruption ½	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	451,88 EUR	374,39 EUR	609,19 EUR	504,72 EUR	En cas de demande de congé pour assistance médicale ou de congé pour soins palliatifs à mi-temps au départ d'un emploi au moins égal à 3/4 temps, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire  (1) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré.
Interruption 1/5	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou + (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	153,30 EUR	127,01 EUR	229,95 EUR	190,52 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés ; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	206,15 EUR (1)	170,80 EUR (1)	-	-	(2) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré

## Congé parental 1/10

Interruption ½	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	76,65 EUR	63,51 EUR	114,97 EUR	95,26 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	103,07 EUR (1)	85,40 EUR (1)			

## Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Interruption ½	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	550,29 EUR	357,69 EUR	550,29 EUR	455,92 EUR	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Travailleur isolé : Travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfants à sa charge.
Interruption 1/5	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	255,61 EUR	166,15 EUR (1)	308,46 EUR	200,50 EUR (2)	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Travailleur isolé : travailleur habitant seul (3) Travailleur avec enfant(s) : travailleur habitant uniquement avec un ou plusieurs enfants, dont au moins un est à sa charge.
				255,56 EUR (3)	

## Réduction de prestations - Régime général

Interruption ½	Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net	Remarque	
	276,27 EUR		193,40 EUR (1)	(1) Cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants.  (2) Isolé : travailleur habitant seul ou <b>cohabitant</b> uniquement avec un ou plusieurs enfant(s) à sa charge.	
			228,90 EUR (2)		
			179,58 EUR (3)		
	Travailleur de 5 ans d'ancienneté ou plus chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net	(3) Cohabitant de 50 ans ou plus ne pouvant pas bénéficier du régime fin de carrière	
	322,31 EUR		225,62 EUR (1)		
			267,04 EUR (2)		
			209,51 EUR (3)		
Interruption 1/5	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	181,93 EUR	118,26 EUR (1)	240,42 EUR	156,28 EUR (2)	(1) Cohabitant : travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants.  (2) Isolé : travailleur habitant seul.
				199,19 EUR (3)	
					(3) Isolé avec enfant(s) : travailleur habitant uniquement avec un ou plusieurs enfants, dont au moins un est à sa charge.
Interruption complète	Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net	Remarque	
	552,55 EUR		496,58 EUR		
Interruption complète	Travailleur avec 5 ans d'ancienneté ou plus chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net		
	644,64 EUR		579,34 EUR		